

Communiqué de la Présidence de la République

Au terme d'un processus libre, équitable, transparent et démocratique, le peuple togolais a renouvelé le 25 avril 2015, sa confiance au Président de la République, en le reconduisant à la Magistrature suprême.

Conformément à la pratique républicaine et à l'article 66 de notre Constitution, le Premier ministre, Monsieur Séléagodji AHOOMEY-ZUNU a présenté ce jour, 22 mai 2015, au Président de la République, sa démission ainsi que celle de l'ensemble du gouvernement.

Le Président de la République a accepté cette démission et a saisi l'occasion pour se féliciter des efforts qui ont été déployés par le Premier ministre et les membres du Gouvernement dans l'accomplissement de leurs missions. Ces efforts se sont traduits par les progrès que notre pays a enregistrés dans les domaines économique et social.

Le Président de la République a instruit le Premier ministre d'expédier les affaires courantes.

Fait à Lomé le 22 mai 2015

La Présidence de la République